



# LETTRE

# INFO

N°21 - NOV 2021

## PRATIQUE

**04 75 37 24 04**

En cas d'urgence :  
06 77 11 21 88

**[mairie.gravieres@wanadoo.fr](mailto:mairie.gravieres@wanadoo.fr)**

### **Horaires d'ouverture de la mairie au public**

Mardi : 9h30-12h30

Jeudi : 8h30-12h / 15h30-18h



## MOT DU MAIRE

Chers Graviérois,

Pour la seconde année consécutive, malheureusement nous ne retrouverons pas nos aînés autour d'un repas. Un colis sera distribué aux personnes de plus de 75 ans. Comme vous le savez, la COVID circule toujours et de plus en plus...La commune est particulièrement touchée au sein de son école. Plusieurs enfants et des membres du personnel sont malades, ce qui nous a amenés à supprimer la garderie et la cantine pendant quelques jours. Pour autant gardons espoir de nous retrouver en 2022 en respectant les gestes barrières et le pass-sanitaire. A l'heure actuelle nous ne pouvons pas encore envisager la cérémonie des vœux en janvier, nous vous tiendrons au courant en temps voulu. Le conseil municipal travaille sur des projets à venir : toiture et isolation de l'école, aménagement de la place, construction d'un bâtiment technique...

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et surtout une bonne santé.

Monique Doladille

## RENTRÉE SCOLAIRE

**Effectifs** : 67 enfants répartis dans les 3 cycles

- Maternelle : 28 (avec Mme Cahour, directrice)
- Cycle 2 : 18 (avec Mme Van den Abeele)
- Cycle 3 : 21 (avec Mme Sauty)

**Répartition par commune** : 28 enfants de Gravières, 23 des Salelles et 16 de Malarce-sur-La-Thines.

Comme chaque année, les enfants peuvent manger à la cantine (3€ le repas) et le service garderie fonctionne de 7h45 à 9h et de 16h30 à 18h (1.10€ le matin, idem pour l'après-midi).

## CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE

Vote des subventions communales aux associations  
Choix des aides de la Commission Action Sociale.

Rappel : les comptes-rendus des conseils municipaux sont affichés en mairie et visibles sur le site internet de la commune : [www.gravieres.fr](http://www.gravieres.fr)

## LE 24 SEPTEMBRE, INAUGURATION

Mme Monique Doladille pour la commune et Mme Michèle Padovani, pour l'association Patrimoine Graviérois ont inauguré la restauration de la Place et la fontaine du Mas Bonnet.



## ATTENTION AU FEU !!

**RAPPEL** : le préfet de l'Ardèche a interdit par arrêté l'emploi du feu sur tout le département. Cet été, nous avons eu un incendie sur le secteur des Eynessets/ Tincouses – Il est impératif de débroussailler 50m autour des maisons.

## INONDATIONS

Au mois d'octobre, deux épisodes cévenols ont traversé la commune. Le 3 octobre, le Chassezac est monté à plus de 6 mètres. Des dégâts ont été constatés sur les berges, le ruissellement a aussi abimé des chemins et des murs. L'état de catastrophe naturelle a été reconnu sur notre commune.

## ÉCOLE

Chaque classe bénéficie d'une heure de musique le vendredi matin dans l'ancienne salle du conseil. Cette activité est organisée par l'école de musique intercommunale. En alternance, les enfants de la maternelle, répartis en deux groupes, peuvent aller soit à la musique, soit à la bibliothèque.

## SOCIAL

Semaine bleue (semaine seniors) du 4 au 8 octobre : un atelier « prévention des chutes » a eu lieu à Gravières dans la salle du conseil le 6 octobre.

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le jeudi 14 octobre s'est tenue l'inauguration du parc solaire de Jalès, sur la commune de Banne. L'inauguration a débuté par une visite du parc, suivie d'un discours prononcé par les élus référents du projet. M. Patrick Léverino, sous-préfet de l'Ardèche, a de plus, eu le plaisir d'annoncer que la candidature TEPOS (Territoire à énergie positive) portée par les communautés de communes du Pays des Vans en Cévennes, Pays Beaume-Drobie et Gorges de l'Ardèche a été acceptée le matin même. Le parc solaire de Jalès produit 3 360 MWh/an. Il est installé sur 3 Ha et permet d'économiser jusqu'à 228 t de CO<sub>2</sub> /an et représente une consommation équivalente à 1 120 foyers.



## ANIMATION

Le 23 et 24 octobre s'est tenue salle de Langlade, une très belle exposition de champignons soutenue par la société mycologique d'Alès et organisée par Retro Moto Gaz. Une rôtie de châtaignes a clôturé la journée du 23.

# NOVEMBRE

**ÉCOLE** Le lundi 8 novembre, Fabienne Picard, coordinatrice du réseau de lecture publique, est venue présenter aux élèves de Mme Sauty, les 5 romans à lire dans le cadre du prix littéraire « un pour tous, tous pour lire ».

**ANIMATION** Le club ADMR organise un **atelier numérique** de 12 séances, à Gravières (salle du conseil) un mardi sur 2, de 14h30 à 16h30. Il est possible de s'inscrire pour les prochaines séances du mois de janvier 2022. Contactez Aurélie Bor, responsable ADMR, au 06 86 69 84 65 ou Marie-José Roux au 07 82 07 35 58.

**ACTION SOCIALE** Pour redémarrer le **service taxi** une fois par semaine (jour et heure à préciser), nous devons connaître les gens intéressés pour utiliser ce service de façon régulière. Vous pouvez contacter les membres de la commission action sociale : Mmes Padovani Michèle, Souchon Chantal, Michelin Aurélie, Perret Céline, Roux Marie-Josée, et M. Pellet Jean et la mairie.

**TRAVAUX - VOIRIE** Le début de l'automne fut marqué par une campagne de travaux réalisés par SATP/FROMENT :

- La sécurisation de l'accès aux Avols : la réfection d'un mur de soutènement à l'entrée du hameau, la réalisation d'une place de retournement, et l'aménagement du chemin au hameau.
- La réfection du chemin de la Bernarde par l'application de bicouche.
- La mise en place de 0/40 pour améliorer l'utilisation du chemin du Darboux.
- La réalisation du point d'apport volontaire des ordures ménagères sur la route de Chambonas et au quartier du Roussillon.

Les deux employés du service technique ont passé le CACES (Certificat d'aptitude à la Conduite d'engins en sécurité) leur permettant d'utiliser une mini-pelle. Une campagne de curage de fossés devrait se faire en 2022, et un mur de soutènement sera refait à Montjoc.

---

## CHATS CHIENS, C'EST INSUPPORTABLE !

Trop souvent, des appels arrivent en mairie pour se plaindre du vagabondage des chiens. Ces plaintes portent essentiellement sur les déjections près des maisons, la peur de s'aventurer dans les chemins, les aboiements ... Les propriétaires sont responsables devant la loi et doivent la respecter (article R622-2 du code pénal).

Vous pouvez porter plainte auprès du tribunal de justice si vous avez été mordu.

## INFORMATIONS

**ÉLECTIONS** : Vous avez jusqu'au 4 mars 2022 pour vous inscrire sur les listes électorales. Le premier tour de la présidentielle aura lieu le 10 avril 2022.

**ADRESSAGE** : Pensez à poser votre numéro de maison et faire votre changement d'adresse si cela n'est pas déjà fait. La Poste demande une adresse exacte pour faciliter le travail des facteurs.